

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 127/2023

**Objet : Participation
au programme
LEADER 2023-2027**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente,
le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE
AGGLOMÉRATION, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes
Frédéric Mistral à Maillane, au nombre prescrit par la loi en séance
ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 23 juin 2023.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : Mme Edith BIANCONE.

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI, M. Cyril AMIEL, M. Bernard REYNÈS, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Éric DELABRE.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.

Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.

Pour la commune de Mollèges : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.

Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET (*pouvoir à Mme Edith BIANCONE*), M. Michel BLANC (*pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*).

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN (*pouvoir à M. Georges JULLIEN*).

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Éric CHAUVENT (*pouvoir à M. Cyril AMIEL*), Mme Adélaïde JARILLO (*pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Annie SALZE (*pouvoir à M. Marcel MARTEL*).

Pour la commune de Noves : Mme Edith LANDREAU (*pouvoir à M. Pierre FERRIER*).

Pour la commune d'Orgon : Mme Angélique YTIER CLARETON (*pouvoir à M. Serge PORTAL*).

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean Louis LEPIAN (*pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

Secrétaire de séance : M. Éric LECOFFRE.

Mme la Présidente expose que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles est la structure porteuse du LEADER Pays d'Arles 2014-2023, un dispositif de financement de projets de développement rural co-financé par le fonds européen FEADER, la Région SUD Provence-Alpes Côte d'Azur et le PETR du Pays d'Arles.

Le PETR du Pays d'Arles assure la mise en œuvre du dispositif en co-pilotage des 3 EPCI et des 2 parcs. Un comité de programmation, composé de membres publics et privés représentant le territoire, est le maillon central du dispositif en tant qu'organe décisionnel.

Les élus du PETR ont confié la candidature du LEADER Pays d'Arles 2023-2027 au Comité de programmation LEADER 2014-2020. Elaborée en concertation avec 160 acteurs publics et privés, la candidature a été déposée le 31 décembre 2022 auprès de l'Autorité de gestion régionale, accompagnée de lettres d'engagement et de soutien des 3 EPCI, des 2 Parcs naturels régionaux et des 3 organismes consulaires du territoire.

Le 24 mars 2023, la candidature du territoire portée par le PETR a été sélectionnée par le Conseil Régional SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, lui attribuant une enveloppe d'un montant de 1 513 € pour programmer pour la mise en œuvre du dispositif LEADER sur la période 2023-2027 sur l'ensemble du Pays d'Arles

Dans la mesure où les établissements publics de coopération intercommunale participent pleinement à l'aménagement du territoire, au développement économique et local du Pays d'Arles, et afin de pérenniser la complémentarité des politiques publiques engagées sur ce territoire, la maquette financière prévoit un abondement des 3 EPCI à hauteur de 180 000 € au total.

Cela représenterait 60 000 € pour Terre de Provence, avec un versement annuel sur quatre ans de 15 000 € sur la période 2024-2027, 80 000 € pour l'ACCM et 40 000 € pour la CCVBA.

L'enveloppe sera confiée au PETR du Pays d'Arles qui attribuera les fonds par délibération de son conseil syndical, dans le cadre de la procédure d'instruction du programme LEADER et sous réserve d'avis favorable en opportunité du Comité de programmation.

Enfin, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au futur comité de programmation Leader Pays d'Arles 2023-2027. Les représentants actuels sont Monsieur Georges JULLIEN en tant que représentant titulaire et Monsieur Marcel MARTEL en tant que représentant suppléant.

Il est donc proposé au conseil communautaire de :

- accepter l'engagement financier de Terre de Provence au dispositif LEADER Pays d'Arles 2023-2027 ;
- autoriser le versement d'une participation financière annuelle de 15 000 € au budget du PETR du Pays d'Arles, à compter de l'exercice 2024 et sur 4 ans soit un montant total de 60 000 € ;
- s'engager à inscrire au budget de chacune des quatre années mentionnées ci-dessus la dépense correspondante ;
- désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au futur comité de programmation Leader Pays d'Arles 2023-2027.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

AYANT OUÏ l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

ACCEPTE l'engagement financier de Terre de Provence au dispositif LEADER Pays d'Arles 2023-2027 ;

AUTORISE le versement d'une participation financière annuelle de 15 000 € au budget du PETR du Pays d'Arles, à compter de l'exercice 2024 et sur 4 ans soit un montant total de 60 000 € ;

S'ENGAGE à inscrire au budget de chacune des quatre années mentionnées ci-dessus la dépense correspondante ;

DÉSIGNE Monsieur Michel GAVANON représentant titulaire, et Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, représentant suppléant pour siéger au futur comité de programmation Leader Pays d'Arles 2023-2027.

Membres en exercice : 42

Votants : 42

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 29 juin 2023,

Pour Extrait Conforme,

La Présidente,

Corinne CHABAUD

